

30<sup>c</sup>.

# Journal du Lot

30<sup>c</sup>.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

### Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	18 fr. 50	28 fr.	45 fr.
Autres départements	20 fr.	30 fr.	48 fr.

TÉLÉPHONE 31

COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance

Joindre 1 franc à chaque demande de changement d'adresse

### Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur

Rédacteurs : Emile LAPORTE, Louis BONNET, Paul GARNAL

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

### Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES	1 fr. 90
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace)	2 fr. 25
RÉCLAMES 3 <sup>e</sup> page ( — d° — )	3 fr. 50
» 2 <sup>e</sup> page ( — d° — )	6 fr. »

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

## Avant le procès

Quel procès il faudrait engager et que d'accusés il faudrait faire comparaître si l'on voulait juger toute l'affaire et ne laisser aucun coupable impuni!

Je ne parle pas d'incriminer les intentions sur lesquelles on peut toujours discuter. Nous savons que les intentions sont toujours excellentes. Je pense seulement aux actes qui, eux, peuvent s'évaluer à leurs résultats. Ce qui permettrait tout de même de demander compte aux chefs des partis internationalistes d'une propagande qui ne se faisait qu'en France, qui ridiculisait le patriotisme chez nous tandis qu'on l'exaltait ailleurs, qui affaiblissait l'idée nationale chez nous tandis qu'elle triomphait ailleurs où elle prenait la forme du nationalisme le plus agressif...

Et bien d'autres qui devraient être appelés à la barre !

A moins que nous n'ayons mal compris le communiqué officiel donné mercredi par le ministre de l'Intérieur, la procédure décidée vise seulement les hommes qui étaient au pouvoir en septembre 1939, ceux qui ont décidé le passage de l'état de paix à l'état de guerre !

Ceux-là sont les derniers coupables. J'entends les derniers en date, les successeurs d'une longue lignée qui leur avait laissé un lourd héritage de fautes accumulées qui pesaient sur eux d'un poids irrésistible. On ne sait pas bien quels sont les plus fautifs de ceux qui se sont trouvés là au moment de la guerre ou de ceux qui l'avaient rendue inévitable.

Pour ne pas remonter plus haut que 1936, date fatale où des gouvernants incapables et criminels laissaient l'armée allemande s'installer sur notre frontière, tandis que le Front populaire s'installait en France pour achever de la désorganiser ; depuis ces jours maudits nous ne faisons que reporter la catastrophe d'une échéance à l'autre. Mais nous savions, nous étions sûrs qu'elle viendrait ; qu'elle était en marche sur nous et que rien ne l'arrêterait. Nous avions semé la cause, il ne dépendait pas de nous d'en empêcher l'effet !

Il ne nous restait plus qu'à nous préparer à faire face à l'événement. Le dernier crime est de ne l'avoir pas fait. Mais la préparation matérielle à la guerre ne s'improvise pas ; elle ne va pas surtout sans un entraînement moral préalable. Et ce n'est pas après avoir pendant vingt ans empoisonné l'esprit public avec un pacifisme de mensonge, qui n'était au fond qu'un appel à la lâcheté, qu'on peut d'un seul coup le redresser et l'aguerrir.

Où, la guerre de 1940 a des origines plus lointaines que la déclaration de septembre 1939, abaissement d'une politique d'illusions, de faiblesse, de renoncements successifs et d'abandons les uns sur les autres.

Comme on l'a toujours vu au long de l'histoire, c'est elle qui a engendré la guerre. Il est responsable de cette double faute qui consistait d'une part à laisser l'Allemagne se fortifier et d'autre part à affaiblir la France. Pendant qu'il endormait, qu'il ramollissait notre peuple, les gouvernants allemands endurcissaient le leur et l'entraînaient pour la bataille et le travail, tandis qu'on entraînait le nôtre pour le repos et le loisir !

Rappelez-vous que c'est à la veille de la guerre, en 1938, encore en plein Front populaire, qu'on a vu ce scandale d'une grève générale des fonctionnaires décrétée chez nous ! On faisait en France ces grandes manœuvres de la guerre civile ; mais c'est à des grandes manœuvres d'un autre genre qu'on procédait de l'autre côté du Rhin !

Bref, pour être complet ce procès devrait juger toute une politique, dont quelques principaux responsables sont morts et dont le plus illustre a même été statué. Cela ne supprime pas les culpabilités personnelles qui doivent être punies.

Mais pour que le peuple reçoive de ce procès une grande et profitable leçon, il faut qu'il sente bien qu'il y a eu dans notre défaite des responsabilités collectives dont il n'est pas lui-même exempt, car il n'aurait pas pu être ainsi trompé et exploité s'il n'y avait pas mis quelque complaisance !

Emile LAPORTE.

## Retour au brave et pauvre cheval

C'est fini, plus d'essence ! Les moteurs font leur dernier « piff ! », leur dernier soupir et s'arrêtent. L'auto, qui était une force, devient tout à coup une chose inerte qui révèle son poids. Et rien n'est plus lourd qu'un cadavre.

On ouvre la porte du garage, on y introduit la voiture morte et l'on reforme. « Adieu, chère voiture, nous ne courrons plus ensemble les belles routes, sous le soleil et sous la pluie. Adieu, tu n'as plus de sang dans tes veines de cuivre ; tu vas dormir et te détériorer lentement. Après six mois de cette immobilité, tu ne seras plus bonne qu'à faire de la ferraille. Adieu ! »

Je connais un grand amateur de voyages qui a eu l'idée de « flamber » sa voiture pour lui épargner la déchéance. Il n'en a pas le cœur. Il se souvient trop de merveilleux moments qu'elle lui a donnés au cours des étés, aux bords des lacs italiens, aux flancs des Alpes tyroliennes, le long des corniches bleues de la Méditerranée. Faut-il le dire ? Il conserve au fond de lui un espoir, un vague espoir. L'espoir est le vice invétéré de l'homme.

On va revoir les anciennes carrioles avec les chevaux. On dit même que déjà, dans les villages, le charbon, le sellier, le bourrelier, le maréchal-ferrant ont retrouvé du travail. L'enclume tinte, on

tire les vieilles roues de derrière les instruments, au fond du hangar.

Le paysan qui allait à la ville sur sa vieille Renault, sa Citroën 1920, sa Ford des stocks américains, toute cette quincaillerie poussive, mais vile tout de même, le paysan va-t-il reprendre la route au trot de la vieille jument ?

Reverrons-nous le crétin blond dans la blanche poussière de nos routes méridionales et dans les cours d'auberges les charrettes dételées levant leurs bancards vers le ciel pendant que les cultivateurs se restaurent et trinquent après le marché ? Entendrons-nous le vieux cri des rouliers calmant leurs bêtes à la descente et les excitant à la montée ? Et le tintement des grelots du harnachement et le claquement décroissant des fers sur le pavé des vieilles rues ?

C'est possible, c'est même probable, car les autos marchant au gaz de bois se feront attendre et le cheval fera l'intérieur du moteur.

Il est heureux qu'il ne sache pas, ce pauvre et bon cheval, pourquoi tout et comment nous revenons à lui et lui imposons une nouvelle période de souffrance. Nous avons fait les malins avec notre machinerie. Le retour au passé, au vieux passé qui nous faisait rire, est un acte d'humilité et de contrition.

La pénitence sera d'être obligé de reprendre la lenter.

### La déchéance de la qualité de Français

Le décret du 24 juillet 1940, qui doit frapper de déchéance de la qualité de Français tous ceux qui ont quitté le territoire national entre le 10 mai et le 21 juin derniers, entrainera en même temps la confiscation de leurs biens.

Parmi les personnes frappées par le décret et dont les noms forment une longue liste, figurent de nombreuses personnalités israélites.

La plupart de ceux dont on a déjà relevé les noms appartiennent aux milieux de la finance, de la haute industrie et de la politique.

### L'aide des Etats-Unis à la France

Un crédit de 50 millions de dollars ayant été voté au début de juin par le Congrès pour venir en aide aux réfugiés de guerre européens, le président vient de décider l'achat de certains produits américains et de les remettre à la Croix-Rouge américaine. Celle-ci assurera leur transport et leur distribution.

En ce qui concerne la France, le président de la Croix-Rouge américaine a déclaré que l'attention se porterait sur le sort des enfants en territoire non occupé.

### Le budget pour l'armée américaine

Le comité de coordination de la Chambre a approuvé les dépenses pour la marine des deux Océans, et pour l'équipement d'une armée de deux millions d'hommes.

Les dépenses nouvelles font un total d'environ 5 milliards de dollars et portent les sommes autorisées par la session actuelle du Congrès, pour l'armée et la marine, au chiffre record de plus de 10 milliards de dollars.

Le comité de coordination a approuvé la demande du comité pour la construction de 14.394 avions de divers modèles, dont 4.022 pour la marine. Le chiffre des appareils pouvant être mis en service dans la marine serait ainsi d'environ 5.000.

### L'embargo sur l'essence

Le président Roosevelt a interdit l'exportation de l'essence d'aviation à destination des pays situés à l'extérieur de l'hémisphère occidental. A l'appui de cette décision, qui s'appliquera autant à l'Angleterre qu'au Japon, à l'Allemagne et à l'Italie, le président Roosevelt a invoqué l'intérêt de la défense nationale américaine.

Une seule exception est prévue en faveur des compagnies américaines opérant en dehors de l'hémisphère.

### Le blocus anglais

L'ordre en cours inaugurant une nouvelle phase de la guerre économique annoncée aux Communes par M. H. Dalton a été publié et est entré en vigueur.

Il prévoit que tout navire en route provenant d'un port ou se dirigeant vers un port par l'intermédiaire duquel les marchandises peuvent entrer en territoire ennemi ou en sortir sera susceptible de saisie, à moins qu'il ne soit muni d'un navicert valable.

Le navicert cesse d'être valable si les conditions auxquelles il a été délivré ne sont pas observées ou si le navire touche un port ennemi ou tout port autre que celui déclaré comme port de destination.

### L'évacuation de Gibraltar

L'évacuation civile de Gibraltar est terminée. Les travaux de défense se poursuivent à la Pointe d'Europe et à la Porte de Terre pour combattre d'éventuelles descentes de parachutistes. Des travaux de dragage ont été effectués dans la lagune en vue de la prolonger jusqu'à la Méditerranée.

Les maisons, situées à proximité de la Porte de Terre où s'était produite l'explosion d'un dépôt de munitions, ont toutes été évacuées.

### Les évacuations des populations près de Londres

On apprend que les autorités anglaises ont ordonné l'évacuation des agglomérations au nord et à l'est de Londres, ainsi que la côte sud-est de l'Angleterre, afin de faciliter certaines mesures de défense.

### Le Portugal renforce sa défense coloniale

On mande de Lisbonne à Vigo, que le vapeur portugais « Lourenço-Marcos » a quitté le port de Lisbonne ayant à son bord des officiers et des troupes, ainsi que du matériel de guerre.

Ces troupes sont destinées au renforcement des effectifs coloniaux se trouvant en Afrique Orientale portugaise.

### Accord entre la Roumanie et la Suisse

Un accord sur les échanges commerciaux et le règlement des paiements entre la Suisse et la Roumanie a été signé le 30 juillet à Bucarest.

### Avions américains pour l'Angleterre

La « B.B.C. » annonce qu'un contingent de bombardiers américains destinés à la Grande-Bretagne va venir directement du Canada, en un vol sans escale.

### Le Conseil des ministres décide la dissolution des Sociétés secrètes

Le Conseil des ministres s'est réuni sous la présidence du maréchal Pétain.

Le Conseil a entendu un exposé de la situation internationale, portant sur les incidents qui se sont produits au Cameroun et Madagascar, et sur le blocus du territoire français, annoncé par l'Angleterre.

Il a approuvé des décisions prises en conséquence de la situation ainsi créée.

Le Conseil a chargé M. le Garde des Sceaux d'établir un projet de loi tendant à la dissolution des sociétés secrètes.

Le Conseil a ensuite adopté un décret réalisant un premier dégagement des cadres des armées de terre, de la marine et de l'air.

### Composition de la Cour Suprême de justice

Président : M. Caoux, président de la Chambre criminelle de la Cour de Cassation, Vice-Président : M. Lagarde, conseiller à la Cour de Cassation.

Membres titulaires : M. Talon, conseiller à la Cour de Cassation ; M. Paulard, M. le général Watteau, membre du Conseil de l'Ordre de la Légion d'honneur ; M. Georges Ripert, membre de l'Institut, doyen de la Faculté de droit de Paris ; M. Jean Benoist, maître des requêtes honoraire au Conseil d'Etat.

Membres suppléants : M. Baraveau, conseiller à la Cour de Cassation ; M. Lemaire, premier président de la Cour d'Appel de Montpellier ; M. Lesueur, Président de Chambre à la Cour d'Appel de Paris.

Procureur général près la Cour suprême de justice : M. Cassagnac, avocat général à la Cour de Cassation ; avocats généraux : M. Gaholle, procureur général près la Cour d'Appel de Chambéry ; M. Bruzin, avocat général près la Cour d'Appel de Paris.

### M. A. Chichery est chargé d'une importante mission officielle

M. Albert Chichery a été chargé par M. Pierre Laval d'une mission importante dans un certain nombre de départements, parmi lesquels la Loire et le Rhône. On sait que M. Chichery, qui était député de l'Indre, exploite plusieurs usines dans l'industrie du cycle.

### La tension anglo-nippone

La radio française diffuse l'information suivante : L'état de tension entre la Grande-Bretagne et le Japon continue de s'affirmer.

La presse japonaise dénonce ce qu'elle appelle « la conspiration britannique au Japon ».

Le « Nichinichi » déclare que la propagande britannique au Japon tend à la création d'une cinquième colonne et qu'elle a pris un développement considérable depuis le début de la guerre. Selon ce journal, les buts anglais étaient les suivants : 1. Influencer sur l'opinion publique de telle sorte que le Japon se trouve entraîné à participer à la guerre aux côtés de la Grande-Bretagne ; 2. Empêcher le Japon d'apporter une assistance militaire à l'Allemagne et à l'Italie ; 3. Faire obstacle à la conclusion d'un pacte de non-agression entre le Japon et l'Union Soviétique.

### La commission militaire du Sénat aux Etats-Unis rejette le service obligatoire

La National Broadcasting Company annonce que la commission militaire du Sénat a repoussé le projet de loi qui prévoyait le service militaire obligatoire et a proposé qu'on limite à un million le nombre des inscriptions.

Le vote définitif aura lieu la semaine prochaine après un examen plus approfondi de la question sous toutes ses bases.

### EN PEU DE MOTS...

— Contrairement à ce qui avait été annoncé, la Société des Nations n'émigrera pas aux Etats-Unis.

— La radio allemande diffuse, de source officielle roumaine, que le ministère de l'Intérieur de Roumanie a révoqué tous ses employés juifs.

— A la suite de nombreux détournements de matériel constatés au parc d'artillerie de Toulouse, une enquête a été ouverte et a abouti à l'arrestation de 20 individus.

— D'après la radio allemande, les pertes des navires britanniques coulés en 35 jours s'élevaient à 1.258.000 tonnes et les pertes en avions seraient de 370 appareils.

— A Asberg Park (New-Jersey), trois bandits attaquent, en plein jour, deux employés de banque et leur enlèvent une somme de 100.000 dollars (4 millions de francs). Puis, ils s'enfuirent dans leur voiture.

— Au cours d'un violent tremblement de terre, en Turquie, sur le plateau d'Antioche, 12 villages ont été détruits et on compte 300 personnes tuées et plusieurs centaines blessées.

### UNE PAGE DE GLOIRE

DU 287<sup>e</sup> RÉGIMENT D'ARTILLERIE

Nous sommes heureux de publier ces pages concernant un régiment qui compte trente pour cent de Lotois :

Le 87<sup>e</sup> Division dont faisait partie le 287<sup>e</sup> Régiment d'artillerie vient d'être dissoute. Au moment où les éléments de ce régiment méridional vont regagner leur foyer, il convient de rappeler l'action de ce régiment au cours de la campagne qui vient de s'achever.

Le 287<sup>e</sup> R.A.L.D. a été formé à Toulouse des premiers jours de la mobilisation, avec des cadres et des hommes de la Haute-Garonne et des départements voisins. Bataché en novembre à la 87<sup>e</sup> Division, il participe, avec elle, aux opérations sur la Sarre et la Blies devant Sarreguemines.

Le 10 mai 1940, le Régiment, qui venait à peine d'être envoyé au repos, est embarqué et dirigé sur la région de Compiègne pour enrayer l'avance allemande. Les unités débarquent sous de violents bombardements aériens et, malgré de lourdes pertes, sont jetés immédiatement dans la bataille, sous la ligne de l'Ailette, entre Chauny et Soissons. La division prenant l'offensive passe le 21 au nord de la rivière, où elle enrayer l'avance des avant-gardes ennemies. A cette date, le 6<sup>e</sup> groupe occupe les positions dans la région de Seles, où il appuie par sa force un régiment d'élite, le 9<sup>e</sup> Zouave. Le 6<sup>e</sup> groupe est établi dans la région de Raqueux-Vézaponin, soutenant l'action du 17<sup>e</sup> Tirailleurs Algériens.

Le 5 juin à l'aube, l'attaque ennemie se déclare avec d'énormes moyens. La division tient un front de 14 km, et reçoit le choc de 3 divisions ennemies. Malgré la poussée de l'ennemi, largement supérieur en forces et appuyé par une puissante aviation et des engins blindés, la division résiste. Le 6 juin, elle est repoussée à l'ouest par 100 tonnes de projectiles. La cause à l'ennemi des pertes si sensibles que celui-ci est obligé d'engager de nouveaux moyens. Les centres de résistance, les batteries, les postes de commandement sont progressivement encerclés. Quelques points d'appui succombent après mise hors de combat de la majorité des cadres et de la troupe ou anéantissement de l'armement. Mais la plupart tiennent encore après deux jours, malgré les pertes énormes et les infiltrations ennemies qui menacent leurs arrières. Porté de Pierrefonds à Reuethuill, derrière l'Aisne, le Régiment est appelé à protéger le flanc droit de la 11<sup>e</sup> Division (La Division de l'Épée). Il cause de son côté, pendant deux jours des pertes sensibles, mais en raison de la situation d'ensemble, le commandement lui impose de se lier au mouvement général de retraite tout en continuant de couvrir à l'ouest la 7<sup>e</sup> armée. A Crécy-en-Vallois, l'unique route de repli assignée à la division est déjà coupée. L'action résout de l'infanterie, de la cavalerie et de l'artillerie permet de rebrousser puis de contenir l'ennemi jusqu'au passage des derniers éléments.

Au prix d'efforts surhumains demandés aux hommes qui combattent et marchent jour et nuit sous le feu de l'ennemi sans que jamais faiblissent l'ordre et la discipline, le Régiment exécute le mouvement prévu par le commandement. La division parvient à retarder l'ennemi sur la Seine, à Fontainebleau, le 14 et 15 juin. On espère continuer à faire tête et repasser à l'offensive, mais il n'est encore que le début de la nuit que de replis, par des routes encombrées et où s'infiltrent des éléments adverses. Le 17 juin, le Régiment passe la Loire au prix de lourdes pertes ; le 19 juin, il arrive sur le Cher, puis c'est l'Indre et enfin les rives de la Vienne. C'est là qu'il apprend la fin des hostilités, alors qu'il avait encore toute sa combativité.

Au cours de la prise d'armes qui a eu lieu pour la remise des décorations, le Général Henri Martin, placé à la tête de la division depuis le 21 mai et dont tous ont pu apprécier, au cours de ces durs combats, les qualités éminentes de chef, a chaudement félicité le 287<sup>e</sup> R.A.L.D. pour sa conduite, sa discipline et sa belle tenue au feu. Il a voulu rendre public, au cours de son allocution, le plus bel hommage qui puisse être fait à des combattants ; celui des adversaires, Le Colonel allemand commandant le 185<sup>e</sup> R.I. a fait savoir, en effet, son admiration pour notre Régiment d'après son propre témoignage. Le 287<sup>e</sup> R.A., par la précision de son tir et son efficacité en avant et en arrière de l'Ailette, a causé aux troupes allemandes des pertes effroyables qui ont retardé les progrès d'une journée et les ont mises à diverses reprises en situation critique.

Nos départements peuvent être fiers de leurs enfants. Parmi les braves, ceux du 287<sup>e</sup> furent les plus vaillants. De très nombreuses croix de guerre sont venues récompenser, pour leur admirable conduite au feu, ceux du 287<sup>e</sup> R.A.L.D.

Commandement territorial du département du Lot

Le Général Commandant la 17<sup>e</sup> Région militaire :

La réorganisation de l'armée actuellement en cours a pour conséquence l'embauchage d'employés civils de diverses spécialités, qui seront rétribués aux taux fixés par les bordereaux de salaires régionaux.

Les personnes sans emploi, des deux sexes, y compris les démoiselles de zone libre, que ces possibilités intéresseraient, sont priées d'adresser une demande écrite au Général Commandant le département de leur résidence, en précisant leur profession, et en indiquant leurs références.

Les militaires résidant en zone occupée et qui ne peuvent actuellement être rapatriés, en particulier ceux dont le domicile se trouve au nord de la Somme et de l'Aisne, dont le rapatriement interviendra en dernier, ont également la faculté de s'inscrire et trouveront, en demandant un tel emploi, l'avantage d'être démobilisés dès leur embauchage. A égalité de titre, la préférence leur sera donnée.

### UNE MESURE ATTENDUE

On sait, ainsi que nous l'avons mentionné maintes fois, les difficultés qu'éprouvent pour se procurer de l'essence, les industriels, les entrepreneurs chargés d'assurer l'exécution des travaux publics et particuliers.

Et la raréfaction de l'essence s'intensifie de plus en plus, alors que, cependant, comme on peut le constater dans notre région, à Cahors, même, c'est un va et vient continu de camions, autos, motos, durant toute la journée.

Et une question se pose : « Qui donc fournit l'essence aux conducteurs de ces véhicules ? » Mais personne ne répond. Des mesures s'imposent donc, au plus vite, pour faire cesser de tels abus, et il est certain qu'elles seront bientôt prises.

En effet, M. René Belin, ministre de la production industrielle et du travail, dans une interview accordée à un de nos confrères du « Petit Parisien », a fait les déclarations suivantes :

« Je trouve inadmissible que les services de ravitaillement par route soient gênés, que des machines agricoles ne puissent fonctionner faute d'essence, alors que se promènent sur les routes trop de voitures dont les occupants et les occupants ne semblent pas se rendre compte de la situation.

« Très prochainement, je proposerais au Conseil des ministres un décret interdisant la circulation des voitures de tourisme fonctionnant avec les produits dérivés du pétrole. »

Une pareille mesure sera vivement appréciée, car elle sera en faveur des industriels qui pourront redonner une activité à leurs usines et des travailleurs dont le désir ardent est de retrouver le travail qui leur assurera l'existence. L. B.

### POUR LA REPRISE DE LA VIE ECONOMIQUE

Pour faciliter la reprise immédiate de la vie économique du pays, le département des finances (direction générale des domaines) a donné son accord sur la possibilité de procéder, dès maintenant, à la vente à l'amiable des véhicules cités ci-après :

1. Les tracteurs routiers nécessaires aux exploitations forestières et les tracteurs agricoles ;

2. Les véhicules réquisitionnés dont le propriétaire a été mobilisé comme conducteur, si celui-ci désire acheter le véhicule dont il est encore le conducteur titulaire ;

3. Les véhicules prêtés aux agriculteurs, industriels et commerçants, si ces derniers en demandent l'achat.

Les ventes seront faites par le receveur des domaines qui se fera assister d'un officier qualifié du parc d'arrondissement et, s'il y a lieu, d'un expert de son choix.

Le ministre des finances a donné toutes instructions utiles aux directeurs départementaux des domaines sur les modalités de ces ventes.

### LE BIEN DE FAMILLE

Le garde des Sceaux, M. Raphaël Alibert, a fait promulguer une loi sur le bien de famille en vertu de laquelle :

Tout corps de bien, rural, commercial, industriel ou artisanal, dont la valeur globale n'excède pas 400.000 fr., pourra, à la mort de son propriétaire, échapper au partage forcé.

« Il suffira, pour ce faire, qu'un des héritiers s'engage à demeurer sur ce fonds et à l'exploiter, et aussi qu'il tiennne sa promesse.

« A cette condition, il aura la faculté de désintéresser ses cohéritiers en obtenant des délais de paiement et un taux d'intérêt très bas pour se libérer envers eux. »

### Démobilisés ne conservez ni capote ni vareuse, ni manteau

Tous les démobilisés n'ayant pas été en mesure, à leur démobilisation, de révoquer des effets civils, ont été autorisés à emporter une tenue réduite, ne comportant ni vareuse, ni capote ou manteau. Ceux qui, par erreur, auraient gardé ces effets, sont invités à les reverser dans les moindres délais à la brigade de gendarmerie la plus proche. De toute façon, il leur est interdit de porter le moindre insigne ou képi, son sur un vêtement militaire. Faute de se conformer à ces indications, ils s'exposeraient à la stricte application des règles de la discipline, concernant notamment la correction de la tenue et les marques extérieures de respect.

Les Ordres de mission

Dorénavant, avant d'être présentés à la signature du Commandant de Canton, les Ordres de Mission délivrés par la Chambre de Commerce devront être munis du visa de la Préfecture.

Cette Administration remettra les Ordres de Mission aux intéressés ou les leur enverra par Poste au fur et à mesure des possibilités routières ou ferroviaires indiquées par l'Autorité Militaire. A réception de ces ordres, les intéressés devront les faire viser par le Commandant de Canton.



